



## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU GROUPE ELECTROGENE AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Entre les soussignés :

D'une part,

Commune de Plouneour-Brignogan-Plages sis Avenue du Général de Gaulle 29890 Plouneour-Brignogan-Plages, représentée par l'autorité territoriale M. Pascal Goulaouic, Maire, ci-après dénommé "le Propriétaire" ayant donné un accord de mettre à disposition le groupe électrogène aux associations communales dans le cadre de leurs manifestations,

Et d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la convention**

La commune de Plouneour-Brignogan-Plages met gracieusement à disposition le groupe électrogène aux associations communales sous réserve d'une caution de mille euros en cas de dégradation de toute nature.

### **Article 2 : Durée**

La réservation du groupe électrogène devra être demandée par l'association par écrit, et ne sera effective qu'après validation de l'autorité territoriale. Le matériel sera à disposition de l'association durant toute la durée de la manifestation. L'autorité territoriale est en droit de reprendre le matériel à tout moment en cas de besoin urgent survenu sur la commune.

### **Article 3 : Charges et conditions**

Avant tout prêt du matériel, les services techniques seront chargés de former au moins un membre de l'association en respectant toutes les conditions de sécurité. Il lui sera remis une procédure sur le fonctionnement du groupe électrogène ainsi que les clés. L'association emprunteuse devra prendre en charge les frais de carburant. Les agents du service technique seront en charge de la logistique.

### **Article 4 : Clauses assurantielles**

En cas de sinistre incombant à l'association durant la durée de la mise à disposition, l'assurance de l'association devra prendre les frais à sa charge.

### **Article 5 : Clause de résiliation**

A défaut de non-respect des conditions, la présente convention sera résiliée de plein droit sans délai.

Fait à Plounéour-Brignogan-Plages le 21/08/2025  
En deux exemplaires originaux

Le Maire,  
Pascal GOULAOUIC

L'association